

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2019  
DU  
COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DU GRAND-DUCHÉ DE  
LUXEMBOURG**

## **TABLE DE MATIERES**

- I.** Composition du Collège vétérinaire
- II.** Réunions internes du Collège vétérinaire
- III.** Avis sur projets de lois et de règlements grand-ducaux et avant- projets de règlements grand-ducaux
- IV.** Dossiers et sujets traités
- V.** Entrevues auprès du Ministère de la Santé
- VI.** Collaboration avec l'AMVL
- VII.** Groupes de travail du plan national antibiotique
- VIII.** Participation à l'étude de Mme Marie-Lise Lair sur l'état des professions de santé au Luxembourg
- IX.** Réunions internationales
- X.** Demandes d'autorisation pour exercer la profession de médecin-vétérinaire

## I. Composition du Collège vétérinaire

Présidente :	Dr Josiane Gaspard
Vice-Présidente :	Dr Susi Scholtes
Secrétaire :	Dr Michou Reckinger
Trésorière :	Dr Liz Junio

### Membres effectives :

Mesdames les Docteurs Josiane Gaspard, Malou Grasges, Michou Reckinger, Susi Scholtes, Linda Weiland et Madame Nathalie Welschbillig

### Membres suppléants :

Mesdames les Docteurs Liz Junio, Véronique Thilges et Madame Carole Jungblut, Monsieur le Docteur Silvère Oswald et Monsieur Jacob Vedder

### Le bureau administratif :

Présidente: Dr Josiane Gaspard, secrétaire administrative: Madame Annick Lahr, conseillère juridique: Mme Françoise Schroeder-Nilles

## II. Réunions internes du Collège vétérinaire

### □ Assemblée Générale

En 2019 le Collège vétérinaire s'est réuni en Assemblée Générale en date du 5 mars 2019 dans la salle de réunion de l'Administration des services vétérinaires en présence de 5 membres effectifs et 3 membres suppléants.

### □ Réunions ordinaires

La 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le 22 janvier en présence de 5 membres effectifs et de 4 membres suppléants;

La 2<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 26 février en présence de 5 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 3<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 5 mars en présence de 5 membres effectifs et de 3 membres suppléants;

La 4<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 7 mai en présence de 4 membres effectifs et de 2 membres suppléants;

La 5<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 21 mai en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants;

La 6<sup>ème</sup> réunion a eu lieu le 18 juin en présence de 6 membres effectifs et de 1 membre suppléant;

La 7<sup>ième</sup> réunion a eu lieu le 16 juillet en présence de 4 membres effectifs et de 3 membres suppléants;

La 8<sup>ième</sup> réunion a eu lieu le 6 août en présence de 4 membres effectifs et de 2 membres suppléants;

La 9<sup>ième</sup> réunion a eu lieu le 17 septembre en présence de 5 membres effectifs et de 2 membres suppléants;

La 10<sup>ième</sup> réunion a eu lieu le 22 octobre en présence de 5 membres effectifs et de 1 membre suppléant ;

La 11<sup>ième</sup> réunion a eu lieu le 12 novembre en présence de 3 membres effectifs et de 4 membres suppléants ;

La 12<sup>ième</sup> réunion a eu lieu le 10 décembre en présence de 5 membres effectifs et de 4 membres suppléants

### **III. Avis sur projets de lois et de règlements grand-ducaux et avant-projets de règlements grand-ducaux**

- ❑ Projet de règlement grand-ducal relatif à la radioprotection.
  
- ❑ Projet de règlement grand-ducal déterminant les principes applicables à l'évaluation des effets néfastes potentiels sur la santé humaine et l'environnement lors des demandes d'autorisation de projets de dissémination volontaire et celles de projets de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ; modifiant les annexes du règlement grand-ducal du 17 avril 1998 déterminant les informations que doivent contenir les demandes d'autorisation de projets de dissémination volontaire d'OGM et de projets de mise sur le marché d'OGM ; abrogeant le règlement grand-ducal du 18 avril 2004 déterminant les lignes directrices pour l'établissement des rapports d'évaluation en matière de demandes de mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés.
  
- ❑ Avant-projet de règlement grand-ducal abrogeant le règlement grand-ducal du 25 avril 2008 déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°882/2004 du parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.
  
- ❑ Projet de règlement grand-ducal :
  - 1° déterminant :
    - les mesures de sécurité et les modalités de confinement relatives aux projets d'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés ;
    - les critères établissant l'innocuité des MGM pour la santé humaine et l'environnement ;
    - les principes d'évaluation des utilisations confinées du point de vue des risques qu'elles peuvent présenter pour la santé humaine et l'environnement ;

- les informations que doivent contenir les notifications de projet d'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés ;

2° abrogeant :

- le règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1999 fixant les critères de classement des organismes génétiquement modifiés et de leurs utilisations et définissant les mesures de sécurité et les modalités de confinement relatives à ces utilisations ;
- le règlement grand-ducal du 5 octobre 2001 déterminant les informations que doivent contenir les demandes d'autorisations de projets d'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés.

- Projet de loi relatif à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions.

#### **IV. Dossiers et sujets traités**

- Résolution de différends/non-conformités

6 plaintes d'un client contre un(e) confrère / consœur, toutes ont pu être clôturées ;

1 demande de conciliation entre confrères / consœurs ;

1 convocation d'un(e) confrère / consœur ;

5 problèmes de non-conformités de sites internet vétérinaires ;

1 demande de renseignement suite à un interview donné par un(e) confrère / consœur ;

1 question de conformité d'un vaccin par rapport à la liste des médicaments vétérinaires autorisés au Luxembourg ;

1 avis défavorable rendu à un confrère / consœur à une demande d'activité comme vétérinaire en indépendant à côté d'un poste plein temps.

- Demandes de renseignements

Les consœurs et confrères se sont renseignés auprès du Collège vétérinaire sur les sujets suivants :

- Conformité au code de déontologie de flyers qu'ils envisagent de distribuer ;
- Règles à respecter lors d'interviews qu'ils acceptent de donner ;
- Etat de la réglementation / reconnaissance de la profession de « Tierheilpraktiker » au Luxembourg ;
- L'obligation de conclure une assurance vétérinaire ;
- Conformité envers le code de déontologie en ce qui concerne la création de sociétés.

Le Ministère de la Santé s'est renseigné auprès du Collège vétérinaire sur les sujets suivants :

- Possibilité d'extension du domaine d'utilisation d'un appareil de radiologie dentaire ;
- Intérêt de l'application d'un appareil de fluoroscopie en médecine vétérinaire.

➤ Radioprotection

Participation du Collège vétérinaire (représenté par le Dr Vero Thilges) à la session d'information sur la radioprotection en date du 24 avril 2019.

➤ Interview donné par le Collège vétérinaire

En date du 24 octobre 2019, Madame Rosa Clemente a eu un entretien avec le Dr Josiane Gaspard, Présidente du Collège vétérinaire et Mme Françoise Schroeder, conseillère juridique, en vue de la rédaction d'un article « Hilfe für Hund und Co » qui a été publié dans le journal « Luxemburger Wort » le 2 novembre 2019.

➤ Actualisation de la brochure « CEDIES »

Le Collège vétérinaire a été contacté par CEDIES afin d'élaborer une mise à jour de la brochure destinée aux jeunes étudiants et servant à leur présenter les différents aspects du métier de médecin-vétérinaire. Un texte actualisé leur a été transmis.

➤ Autorisations/approbations accordées

3 demandes d'approbation de dénomination de domicile professionnel

1 demande d'autorisation de prise en charge d'un animal sous une forme autre que celles prévues par l'article 47 (1) du code de déontologie

1 demande d'autorisation de port d'un titre licite de formation : DIE

➤ Conférence sur le bien-être vétérinaire

Les 1ères démarches ont été effectuées en vue d'organiser une conférence sur le bien-être vétérinaire en cours d'année 2020.

## **V. Entrevues auprès du Ministère de la Santé**

- ❑ Réunion entre le Collège vétérinaire (représenté par les Drs Josiane Gaspard, Linda Weiland et Mme Françoise Schroeder) et le Collège médical (représenté par les Drs Pit Buchler, Roger Heftrich et Mme Valérie Besch) en date du 6 mars 2019 ;
- ❑ Réunion entre le Collège vétérinaire (représenté par les Drs Josiane Gaspard et Linda Weiland et Mme Françoise Schroeder) et M Etienne Schneider (Ministre de la Santé) le 25 avril 2019 ;
- ❑ Réunion du Collège vétérinaire (représenté par Mme Françoise Schroeder) et du Collège médical (représenté par Mme Valérie Besch) au Ministère de la Santé (avec Mme Paule Flies et M Laurent Mertz) en date du 27 juin 2019 ;

- ❑ Réunion du Collège vétérinaire (représenté par Mme Françoise Schroeder) au Ministère de la Santé (avec M Laurent Mertz, Mme Paule Flies et Mme Anouk Christmann) en date du 2 août 2019 ;
- ❑ Réunion du Collège vétérinaire (représenté par Mme Françoise Schroeder) et du Collège médical (représenté par Mme Valérie Besch au Ministère de la Santé (en présence M Laurent Jomé, M Laurent Mertz et Mme Paule Flies) en date du 14 novembre 2019 ;
- ❑ Réunion du Collège vétérinaire et du Collège médical au Ministère de la Santé en date du 12 décembre 2019.

Le but des diverses réunions au Ministère de la Santé a été :

- La promotion du secteur vétérinaire au Luxembourg ;
- La création d'une base légale en vue de l'indemnisation étatique des gardes vétérinaires ;
- L'élaboration d'un projet de règlement grand-ducal fixant les conditions à remplir en vue de l'ouverture d'une clinique vétérinaire ;
- L'élaboration d'un projet de loi modifiant la loi du 31 mai 2002 relative au Collège vétérinaire.

## **VI. Collaboration avec l'AMVL**

- ❑ Participation du Collège vétérinaire à l'Assemblée Générale du 2 avril 2019 de l'Association des médecins vétérinaires du Luxembourg (AMVL) ;
- ❑ Réunion du Collège vétérinaire (représenté par les Drs Josiane Gaspard, Susi Scholtes et Mme Françoise Schroeder) avec la LGP (en présence des Drs Jean Schoos, Luc Catel et Mme Beate Schoof) au sujet de l'organisation du service des gardes animaux de rente et équidés en date du 12 novembre 2019.

## **VII. Groupes de travail du plan national antibiotique**

Le Comité de pilotage a été mis sur pied en 2017 en réponse à l'objectif général du plan gouvernemental de réduction de l'émergence et la de transmission des résistances aux antibiotiques au Luxembourg.

Le Comité de pilotage œuvre à la problématique de l'antibiorésistance, en vue d'une utilisation raisonnée des antibiotiques tant en médecine vétérinaire qu'humaine au Luxembourg.

Le Collège vétérinaire est représenté aussi bien dans le comité national (CNA) que dans un groupe de travail (GT TDPE santé animale) dans lequel des actions concrètes sont en étude.

## **VIII. Participation à l'étude de Mme Marie-Lise Lair sur l'état des professions de santé au Luxembourg**

- ❑ Réunion entre le Collège vétérinaire (représenté par les Drs Josiane Gaspard, Susi Scholtes, Liz Junio) et Mme Marie-Lise Lair (chargée par le Ministère de la Santé à faire un sondage auprès des différents acteurs du secteur de la médecine sur les besoins dans les différentes professions médicales) dans la salle de réunion du Collège vétérinaire en date du 21 mai 2019 ;
- ❑ Participation du Collège vétérinaire (représenté par le Dr Josiane Gaspard et le Dr Liz Junio) à la réunion organisée par Mme Marie-Lise Lair au Ministère de la santé en date du 27 juin 2019 ;
- ❑ Participation du Collège vétérinaire (représenté par le Dr Josiane Gaspard et Mme Françoise Schroeder) à la présentation des conclusions de Madame Marie-Lise Lair « Etude sur les professions médicales et sur les professions de santé » organisée par le Ministère de la Santé en date du 22 octobre 2019.

## **IX. Réunions internationales**

- ❑ FVE, Bruxelles  
Participation du Collège vétérinaire (représenté par Monsieur Jacob Vedder) à l'assemblée générale de la FVE à Bruxelles du 7 au 9 novembre ; Monsieur Jacob Vedder a présenté le « Luxembourg National Antibiotics Plan : One Health approach » aux membres de la FVE en date du 8 novembre 2019.
- ❑ L'ordre des médecins vétérinaires de Belgique, Jambes  
L'ordre belge a invité le Collège vétérinaire à une rencontre avec les instances ordinales des pays contigus à la Belgique. Cette rencontre a eu lieu le 9 avril 2019 à Jambes. Le Dr Veronique Thilges a participé comme représentant du Collège vétérinaire à cette rencontre lors de laquelle la prestation de service, les formations continues et les capitaux externes ont été discutés.

## **X. Demandes d'autorisation d'exercer la profession de médecin-vétérinaire :**

Le Collège vétérinaire a donné son avis favorable à l'autorisation des consœurs et confrères suivants :

### Confrères :

Daguenet Florent	Français
Brassel Alexandre	Belge
Leclerc Tom Carlo Martin	Luxembourgeois
Colombani Victor	Français

Fresu Antonello	Italien
<u>Consoeurs:</u>	
Scius Marine	Française
Trauffer Martine	Luxembourgeoise
Dupont Héloïse	Belge
Bichel Claude Marie	Luxembourgeoise
Stirn Lis	Luxembourgeoise
Heinen Michèle	Belge
Ben Fadhel Sandra	Luxembourgeoise
Paulian Elsa	Française
Coner Caroline	Luxembourgeoise et Française
Ossola Valentina	Italienne
Schneider Anna-Kathrin	Allemande
Jacoby Sylvia	Norvégienne
François Béatrice	Belge
Pialoux Léa	Française
Behm Jennifer	Allemande
Koster Stella	Luxembourgeoise
Masciulli Laura	Française
Modert Magalie	Luxembourgeoise
Vanderheyden Camille	Belge
Piron Maud	Belge